

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.12.2022	13h43		DFS
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe UDC				Lié à (obligatoire) : ad 22.035
Titre : Amendement au projet de décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2023 (Réduction de 50% des investissements liés au plan climat)				
Contenu :				
Département / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation de charges	
DDTE/SDTE	À définir par le SFIN	Investissements	-2'500'000.-	
Motivation (facultatif) :				
Suite au retard pris en commission, il est évident que le plan climat n'entrera pas en vigueur ni en application au début de l'année 2023. Nous proposons donc de le reporter au 1 ^{er} juillet 2023 ou au 1 ^{er} janvier 2024.				
En l'état actuel, nous consentons à en assurer le financement à raison d'environ 50% en 2023, le solde étant reporté sur les années suivantes en complément au plan financier et des tâches (PFT) proposé.				

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Daniel Berger		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Evan Finger
Roxann Durini	Arnaud Durini	Estelle Matthey-Junod
Quentin Geiser	Christiane Barbey	Damien Schär